

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE KEFFENACH

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Samedi 23 Janvier 2021 à 09 heures

Présents : MMES FREY A., LEICHT, SPIELMANN,
MM. SCHNEIDER ACKER, FRANK, RUFFY, FOLTZENLOGEL, ZEIDLER Y., FREY S.

Excusés : Néant

Non excusés : Mr FAUST

Présidente de séance : Mme FREY Anne, Maire.

Secrétaire de séance : Mr SCHNEIDER Hervé.

Le Samedi 23 janvier 2021 à 09h00, dans la salle de l'annexe de la mairie de KEFFENACH, le conseil municipal s'est réuni pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 19 novembre 2020.
2. Décisions budgétaires modificatives.
3. Remboursement des masques COVID à la Communauté de Communes.
4. Programme ONF 2021.
5. Fonds de solidarité du Conseil Départemental du Bas-Rhin.
6. Investissement 2021.
7. Site Internet.
8. Divers

Madame le Maire demande un volontaire pour tenir le rôle de secrétaire de séance.
Monsieur SCHNEIDER est volontaire.
Le conseil approuve à l'unanimité.

Madame le Maire annule le **point n°02** : il n'y a plus lieu de faire de délibérations budgétaires modificatives pour 2020, la date butoir étant passée.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 19 NOVEMBRE 2020 :

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

3 – REMBOURSEMENT DES MASQUES COVID A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

La commune a acheté 220 masques lavables (masques distribués aux habitants) au prix de 1,90 € T.T.C., pour un total de 417,78€.

L'Etat prend en charge 50% de la somme. La commune doit donc payer 208, 89€.

Cette somme est à rembourser à la Communauté des Communes de l'Outre-Forêt qui a avancé les frais.

Le conseil approuve à l'unanimité.

4 – PROGRAMME ONF 2021 :

Madame Le Maire présente le programme d'exploitation ainsi que le programme des travaux patrimoniaux.

- PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION – ETAT DE PREVISION DES COUPES 2021

Dans le cadre du Plan d'Aménagement forestier 2012-2031 de Keffenach, l'ONF propose les travaux d'exploitation et l'état de prévision des coupes 2021 comme suit :

- Volume total de coupes à façonner (bois d'œuvre) : 35 m³
 - Recettes brutes d'exploitation : 1920,00 € H.T.
 - Dépenses d'exploitation totales (honoraires d'abattage, de façonnage, de débardage et de câblage inclus) : 1007 € H.T.
 - Bilan net prévisionnel de recettes HT : 913,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter les travaux d'exploitation et l'état de prévision des coupes 2021 tels que prévus par l'ONF.

- PROGRAMME DES TRAVAUX SYLVICOLES ET D'INFRASTRUCTURE 2021

Les travaux sylvicoles et d'infrastructure sont planifiés en fonction du Plan d'Aménagement forestier 2012-2031 de Keffenach. Madame le Maire présente le devis des travaux prévus en 2021 :

- Travaux sylvicoles comprenant le dégagement manuel des régénérations naturelles, s'élevant à 3350,00 € HT ;
- Travaux d'infrastructure sur le réseau de desserte : entretien des accotements et talus, s'élevant à 110,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'**unanimité** d'adopter les travaux d'exploitation et patrimoniaux 2021 tels que prévus par l'ONF.

5 – FONDS DE SOLIDARITE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU BAS-RHIN :

Madame le Maire informe du retour du Conseil Départemental du Bas-Rhin :

- Le projet Ecole / Périscolaire en RPI sur la commune de SCHOENENBOURG sera subventionné à 40% pour la commune. Cela représente une subvention plafonnée à 100 000€ pour la dépense de 262 444€ imputable à notre commune.
- Le projet Aire de covoiturage / aménagement du centre village ne sera subventionné que sur la base de 16 170€ à hauteur de 6468€ (40%) par le Conseil Départemental du Bas-Rhin. Pour faire les travaux, il est indispensable de trouver d'autres subventions. Madame le Maire annonce faire une demande DETR, et une autre au Conseil Régional, avec l'accord des conseillers.

6- INVESTISSEMENT 2021 :

Certains investissements seront nécessaires :

- Il n'y a pas d'extincteurs dans l'annexe, le local pompiers et le local des archives de la paroisse. Il est nécessaire d'en acheter. Le conseil municipal est d'accord à l'**unanimité** pour inscrire les extincteurs au budget 2021.
- Après vérification des paratonnerres des deux églises, il a été constaté que, pour les deux édifices, il faut créer une liaison équipotentielle entre la prise de terre du paratonnerre le plus proche du tableau électrique et la prise de terre générale, et d'y mettre un coffret parafoudre BT de type 1 + 2. Pour l'église catholique, il faut réaliser au niveau du clocher une prise de terre de type A.

Vu le coût élevé, la question se pose si ces travaux seront exécutés en totalité en 2021, ou en partie en 2021, et l'autre partie en 2022.

Par sécurité, le conseil décide à l'**unanimité** de faire tous les travaux en 2021.

- Le locataire au-dessus de la mairie donne congés à partir du 1^{er} mars 2021. Il reste toujours à réparer le sol dans la salle de séjour et le mur de la salle de bains. Madame le Maire propose de contacter l'entreprise BERNECKER afin qu'elle réalise les travaux au mois de mars. Ainsi, l'appartement pourra être reloué à partir du 1^{er} avril 2021.

Le conseil municipal approuve à l'**unanimité**.

Madame le Maire annonce que ce locataire offre à la commune un réfrigérateur et une plaque de cuisson. Cet électro-ménager est presque neuf.

7 – SITE INTERNET :

La Communauté des Communes de l'Outre-Forêt propose une mutualisation pour la création d'un site internet. Madame le Maire présente le projet. Après discussions, le conseil municipal approuve à l'**unanimité**.

8 – DIVERS :

- L'église protestante fête ses 150 ans en 2021. Vu le contexte actuel, il n'est pas possible d'organiser une fête. Il y aura probablement un culte pour cette occasion. La date n'est pas encore retenue. Les conseillers sont navrés de la situation.
- Madame le Maire annonce qu'elle a été obligée de chercher en urgence un prestataire pour le déneigement de la commune. C'est l'entreprise BONNEWITZ de SALMBACH qui s'en occupe dorénavant. Le retour des villageois est très satisfaisant.
- La société SMI de l'Est a installé Windows 10 sur l'ordinateur du secrétariat. Nous avons aussi résilié le contrat actuel de sauvegarde des données informatiques, à partir du 1er juillet 2021. Nous prendrons à ce moment-là le logiciel ACRONIS, qui sera installé et géré par SMI de l'Est. Ce sera moins cher.
- Par souci de transparence, et conformément à la loi n°2019-1461 dite loi "d'engagement et Proximité", Madame le Maire donne le montant des indemnités perçues en 2020 par les élus.

La séance est levée à 10H26.

Fait à Keffenach, le 25 janvier 2021

Le Maire,
Anne FREY

